



Assurance mutuelle

Par **kikataz**, le **25/02/2009** à **10:29**

bonjour en juillet l'an dernier j'ai fait les démarches pour avoir des devis pour changer assurance mutuelle

mon contrat ce terminant a 31 decembre 2008 avec reconduction tacite

pour cela j'ai reçu divers devis un a attiré mon attention après avoir recue la représentante j'ai réfléchi avec mon conjoint et avons décidé que ça sera eux notre nouvelle mutuelle pour cela un autre rdv et prit les dossier sont remplis mon conjoint étant au travail la personne me demande de signe pour lui je ne suis pas marié et donc refus pour cela je garde le dossier que je fais signe par mon mari puis le revoit a l'assurance

la personne me dit que tout est ok et qu'au 1 janvier 2009 je serais chez eux

les choses étant faites je laisse le dossier mutuelle dans un coin de ma tête mais au grande surprise pendant les fêtes de noël je reçois un document me disant que ma mutuelle actuelle prélèvera sur l'année 2009

a ma grande surprise je téléphone a ma future mutuelle et la ils sont en vacance je laisse des messages

je m'aperçoit que la future mutuelle n'as pas résilier mon contrat comme convenu

je suis alors prélevé de deux mutuelles et des difficultés financières s'en font ressentir

je m'arrange tant bien que mal pour suspendre le contrat et lme reporter pour 2010 mais entre temps la nouvelle mutuelle accorde un remboursement et me fais donc rembourser les somme versés

ayant fais le nécessaire est ce que j'ai un recours car je suis déjà obligé de reste avec mon ancienne mutuelle a cause d'eux et de plus je suis obligés de rembourser des sommes alors que j'avais suspendu le contact

puis je suis très septique pour le contrat a venir vu les erreur fait sur un petit lapse de temps alors sur une année entière

ai je un recours

cordialement
kika